



## Annulation achat de voiture

Par **Gisquette**, le **24/04/2020** à **19:23**

Bonjour,

En octobre 2019 j'ai fait une commande de voiture neuve avec livraison en début mars 2020. Rachat de ma voiture actuelle et contrat credit LLD avec rachat dans 3 ans si je le veux. A cause du virus livraison reportée garage fermé. J'ai un lupus depuis 12 ans et sous traitement plaquénil. En septembre j'ai été opérée cancer du sein avec rayons. J'ai 72 ans et de ce fait triplement sans immunités. Suis super confinée car grand risque de contamination. Suis veuve sans enfants ni famille et avec la récession qui s'annonce je n'ai plus besoin de cette voiture puisque je dois limiter au maximum mes sorties. J'ai demandé au concessionnaire l'annulation de cet achat en lui expliquant ma situation. Il ne veut rien savoir et maintient une livraison du véhicule avec reprise de ma voiture après le de confinement. Il me menace de représailles et de prélèvement de la totalité du prix de la voiture. Je suis consciente du préjudice mais ce qui était possible avant la pandémie ne l'est plus maintenant ou je suis tenue à un certain isolement. J'ai peur de cette récession qui s'annonce et ne peut plus m'engager dans un crédit. Que faire ? Si je pouvais avoir un conseil je vous en remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **25/04/2020** à **06:33**

Bonjour,

Voyez aussi ce problème avec votre société de crédit car les contrats de vente liés à un crédit, renferment une clause de réalisation dite 'clause suspensive" ) à savoir que, si le crédit est refusé, la vente ne peut pas se faire, la vente est annulée.

Par **Gisquette**, le **25/04/2020** à **14:34**

Merci mais mon crédit avait été accepté donc cela ne peut pas être une cause de résiliation. Le coronavirus est venu changer la donne du fait que ma vie est complètement transformée par le danger d'immunité. Une voiture neuve pour une personne comme moi n'a plus lieu d'être.

Par **morobar**, le **25/04/2020** à **17:05**

Bonjour,

Vos droits et obligations étaient fixés avant le confinement.

Ce confinement n'est pas créateur de droits supplémentaires.

Vos raisons, à savoir la crainte d'une récession, n'ont pas une grande valeur puisque vous êtes vraisemblablement pensionnée

[quote]  
le danger d'immunité.

[/quote]  
Ces mots ne s'accrochent pas ensemble. Il y a danger justement par défaut d'immunité;